

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 3 (1893)

Artikel: Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne
Autor: Mayor, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTRIBUTION A LA SIGILLOGRAPHIE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LAUSANNE

Nous faisons appel aux lumières de nos collègues, dans le modeste travail publié précédemment sous ce titre ⁽¹⁾, pour rectifier ou confirmer nos lectures et nos appréciations qui, faites d'après des empreintes en mauvais état, n'avaient d'autre but que de conserver le souvenir de quatre monuments sigillographiques intéressants. On pouvait présumer, en effet, que les sceaux qui pendent à la charte de 1341 ne seraient plus de longue durée et qu'il n'en existait pas d'autres exemplaires en meilleure condition. Une précieuse communication de M. l'abbé J. Gremaud, nous permet d'apporter quelques rectifications et additions à la description du quatrième sceau publié, celui de Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz. M. Gremaud a bien voulu accompagner sa note d'empreintes originales et d'un moulage, qui se complètent mutuellement ; nous en exprimons toute notre reconnaissance au savant éditeur des *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*.

Rectifications. — La légende, telle que nous l'avons reconstituée, est exacte ; il n'en est pas tout à fait ainsi pour la description du personnage qui occupe le champ du sceau. Ce personnage n'est point un saint, patron de la famille d'Estavayer ou du décanat d'Ogoz, mais bien

(1) Voy. ci-dessus, p. 171-181 et pl. VII.

le possesseur du sceau, le doyen Richard lui-même qui, tête nue, debout et de face, vêtu d'une longue robe, porte le livre fermé des Saints-Evangiles de la main droite, tandis que sa main gauche, ramenée contre la poitrine, est posée sur le volume. Il s'agit donc d'un portrait, et cela est conforme au système généralement suivi pour la gravure des sceaux; pendant le XII^e et le XIII^e siècle, et même une grande partie du XIV^e, les ecclésiastiques se sont fait représenter sur leurs sceaux, seuls le plus souvent; s'ils y faisaient graver leur patron, celui-ci prenait la première place, debout ou assis sous un dais plus ou moins orné, le propriétaire du sceau étant figuré agenouillé devant le saint. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on voit un saint isolé sur un sceau personnel, ce cas étant fréquent, au contraire, pour les sceaux d'offices, de chapitres, etc., où la présence d'un personnage non céleste ne s'expliquerait pas. La rareté du fait aurait dû nous mettre en garde contre la fausse identification que nous avons faite, si le mauvais état de l'empreinte ne nous avait conduit à prendre pour une auréole l'abondante chevelure du doyen, aplatie et déformée. De même pour l'attribut porté par le personnage, ce n'est pas un bâton, mais un livre, objet qui a entièrement disparu sur notre exemplaire.

Autre erreur: Il n'y a pas d'écu à la base du sceau. L'effigie du doyen repose sur un culot architectural qui affecte bien, il est vrai, la forme d'un écu complètement fruste. La présence d'une armoirie accompagnant l'effigie du possesseur du sceau n'est pas aussi rare que celle d'un saint, tout seul dans le champ du sceau ⁽¹⁾, mais ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIV^e siècle que les prêtres ont habituellement fait graver leurs armes sur leurs cachets ⁽²⁾; Richard d'Estavayer, scellant

(1) Il ne s'agit ici que des sceaux ecclésiastiques.

(2) Ainsi, pour ne pas sortir du pays romand, *Guillaume de Lornay, élu évêque de Genève en 1388. Voy. son sceau dans BLAVIGNAC, *Armorial genevois*, pl. XXVIII.

en 1341 ⁽¹⁾, aurait donc fort bien pu se trouver l'un des premiers adeptes de cette mode ⁽²⁾.

Additions. — L'une des empreintes communiquées par M. Gremaud porte, au revers, un contresceau absolument différent de celui qui a été décrit et figuré. Il s'agit, cette fois, d'un contresceau particulier à Richard d'Estavayer et non plus du sceau du décanat dont il était le chef, qui lui avait servi, comme nous l'avons vu, à contresceller en 1341.

Ce contresceau, fort petit, est circulaire et n'a que 0,012 de diamètre. Légende en lettres gothiques majuscules :

SIGNVM M R DE EST

(*Signum minus Rycharði de Estavaye.*)

La lettre M qui formerait le sigle initial du qualificatif *minus* est fort peu distincte ; si sa lecture n'est pas absolument certaine, elle est du moins plausible, car on ne saurait par quel caractère la remplacer.

Le centre est occupé par une rose héraldique à six pétales qui remplit tout le champ et n'est séparée de la légende que par un filet. On a vu que les armes de la famille d'Estavayer portent des roses ; prenant la partie pour le tout, le doyen Richard a fait graver sur son petit sceau la pièce principale de ses armoiries. Cette manière de faire a été, du reste, généralement suivie, non seulement par les tailleurs de sceaux, mais par tous les artistes.

On ne saurait douter que l'empreinte portant ce second contresceau n'ait été appendue à un acte personnel du doyen, puisqu'il a employé, pour contresceller, un cachet

(1) Les dates extrêmes des actes dans lesquels paraît le doyen Richard d'Estavayer sont 1321 et 1342 (Communication de M. Gremaud).

(2) Un détail encore : l'étoile placée dans le champ du sceau, à la gauche du doyen (la droite du lecteur), est à six, non à cinq rais comme nous l'avons représentée sur la fig. 4 de la pl. VII ; de plus, elle paraît percée et affecterait ainsi la forme d'une molette héraldique.

qui lui est propre, à lui Richard d'Estavayer, cadet d'une puissante famille, et non plus, comme en 1341, le sceau de son décanat; c'est qu'il avait alors à intervenir à titre de personnage officiel, en sa qualité de doyen d'Ogoz et à la réquisition du comte de Gruyère.

V. — Sceau d'Aymon d'Estavayer, doyen d'Ogoz.

La très grande obligeance de M. l'abbé Gremaud nous permet d'ajouter un numéro à notre petite *Contribution*.

Nous avons parlé, à propos de Richard d'Estavayer, d'un autre membre de la même famille, Aymon, doyen d'Ogoz avant Richard, et vivant en 1309 et 1319 ⁽¹⁾. Voici la description de son sceau, d'après le moulage d'une empreinte fort complète :

✠ S · HY · DE · ESTAVY · DECANI · DE · OGO

(✠ *Sigillum Aymonis de Estavaye, decani de Ogo.*)

Légende entre deux grènetis.

Au centre, un rameau vertical, sur les branches et près de l'extrémité duquel sont posés deux oiseaux symétriques adossés, la tête renversée en arrière et le bec ouvert. Sceau ogival. Hauteur : 0,035 ; largeur : 0,022.

Nous ne savons en quelle cire est l'original qui se trouve aux Archives cantonales vaudoises.

Le doyen Aymon, suivant en cela une coutume très répandue dans le clergé, avait fait graver sur son sceau, non point son effigie, mais un symbole, et il avait adopté l'un des emblèmes chrétiens les plus anciens : celui des oiseaux becquetant des fruits (des colombes généralement et des grappes de raisin) qui représentent « l'âme « fidèle se fortifiant au banquet eucharistique et les dispositions nécessaires pour en approcher dignement, la « charité, la simplicité, la douceur et l'innocence » ⁽¹⁾.

(1) Les dates extrêmes auxquelles apparaît Aymon d'Estavayer comme doyen d'Ogoz sont 1299 et 1319.

(1) CROSNIER, *Iconographie chrétienne*, Paris, 1848, in-8, p. 320.

Nous ne croyons pas, du moins, pouvoir expliquer autrement ces oiseaux et ce rameau, bien que ce symbole n'ait plus guère été employé au XIV^e siècle. Quant à la position des oiseaux, adossés au lieu d'être affrontés, elle est nécessitée par la forme même du champ à remplir; le rameau n'a rien qui rappelle la vigne, mais dans les nombreuses figurations de l'emblème eucharistique, les raisins sont souvent remplacés par une plante décorative quelconque, suffisante pour la synthèse qu'il s'agit de présenter aux fidèles.

J. MAYOR.
